



CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Ponthaux sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le mercredi 15 mai 2019 à 20h00
à la salle communale.**

TRACTANDA :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018. Le procès-verbal est à disposition du public à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.ponthaux.ch, rubrique « Bulletin d'information ». Il ne sera pas lu en assemblée.
2. **Comptes 2018**
 - 2.1. Présentation des comptes de Fonctionnement.
 - 2.2. Présentation des comptes d'Investissements.Lecture du rapport de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg, organe de révision externe, et de la commission financière. Approbation des comptes.
3. Election du nouvel organe de révision.
4. Règlement dentaire scolaire – Approbation.
5. Règlement du cimetière – Approbation.
6. Divers.

Le Conseil communal

Le Mot du ...

Les beaux jours sont de retour, et avec eux, le temps de la présentation des comptes 2018.

Présentés dans ce bulletin, les principaux points mettent en exergue des revenus supérieurs aux montants budgétés. Ces revenus ne reflètent malheureusement pas une situation financière améliorée et pérenne. Il s'agit au contraire de revenus uniques et extraordinaires réalisés durant cet exercice annuel. La prudence pour ces prochaines années reste donc de mise.

Prudence d'un côté mais urgence climatique de l'autre. A l'heure où de nombreux intervenants surfent sur la vague écologique, portés par les rapports alarmants sur les émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur le réchauffement, plusieurs questions se posent à notre échelle.

De quelle manière notre commune et ses habitants peuvent-ils agir pour endiguer ces changements programmés ?

Quelles mesures peuvent-elles être prises à court, moyen et long terme ?

Différents projets basés sur le *Portefeuille d'actions au service des communes fribourgeoises* ont d'ores et déjà été réalisés. Il s'agit de mesures liées au programme *Cité de l'Energie* (p.ex. vannes thermostatiques, détecteurs de mouvement), de l'amélioration de l'éclairage public, des journées Coup de balais, etc. Pour continuer sur cette lancée, une attribution spécifique aux mesures écologiques et environnementales pourrait être planifiée lors de l'établissement du budget 2020.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Essayons, dans la mesure de nos moyens, d'intervenir pour préserver notre « coin de paradis ». Vos propositions concrètes sont évidemment les bienvenues, propositions que nous, vos élus, tâcherons de concrétiser. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ...

Nous avons démontré qu'avec une volonté commune, nous sommes capables de faire de belles choses. Preuve en est les fenêtres de l'Avent. Quels bons moments de convivialité et de partage nous avons passé devant l'école et dans les différents quartiers du village. Que chacun soit ici remercié pour l'organisation, la décoration, la confection des gâteaux ou pour sa simple participation.

Je terminerai en remerciant mes collègues du conseil communal pour leur investissement et le personnel pour l'excellente collaboration et le travail effectué tout au long de l'année.

Je vous souhaite à tous un printemps rempli de promesses et me réjouis de vous rencontrer lors de notre assemblée du 15 mai prochain.

Pierre Bourgnon, Syndic

CHAUFFAGE-SANITAIRE

Schwaller SA

1772 PONTHAUX

026/475.37.62

079/449.02.65

Mail: chauffage@schwaller.ch



Quel est votre prochain objectif?

Protéger ceux que vous aimez.

Nicolas Buchs, Conseiller en assurances

T 026 347 33 27, nicolas.buchs@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg

Daniel Charrière

Rue du Centre 14

1752 Villars-sur-Glâne

fribourg@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

160523A1GA

Résultats financiers 2018

Fonctionnement

Fonctionnement par dicastère

Préambule

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2018 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 2'568.76 après amortissements supplémentaires non budgétés pour un montant de Fr. 195'945.55 (Fr. 271'079.35 ./ Fr. 75'133.80 de dissolution de réserve pour achat de terrain).

La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 83'746.30.

Si certaines charges sont en augmentation par rapport au budget prévu, l'encaissement de recettes fiscales supplémentaires cette année encore a permis de dégager ce résultat supérieur aux attentes.

Des amortissements supplémentaires ont été effectués principalement pour des corrections de valeurs au bilan.

Nous vous soumettons ci-après, une analyse des principales fluctuations.

Fonctionnement par dicastère

► Affaires sociales

Les subventions aux structures d'accueils préscolaires telles que l'accueil familial de jour et l'école maternelle La Montgolfière sont en augmentation de Fr. 5'306.10, alors que les participations aux crèches sont en diminution de Fr. 6'011.95. Ces fluctuations sont dues au nombre d'enfants fréquentant ces structures.

La participation aux frais cantonaux d'assistance est en diminution de Fr. 19'611.75 par rapport au budget. Ce sont des charges liées sur lesquelles la commune n'a aucune influence.

Le compte lié au Service social de Sarine Ouest est en diminution de Fr. 19'184.35. Il s'agit d'un remboursement des excédents de recettes des années 2011 à 2016, pour un montant de Fr. 19'262.80.

► Transports et communications

Pour le déblayement et la protection hivernale les dépenses ont été inférieures au budget de Fr. 16'662.35. Cette diminution est due principalement à un hiver doux.

► Approvisionnement en eau

Une nouvelle borne d'hydrante pour la défense incendie a été posée pour le montant de Fr. 7'642.70.

La vente d'eau a été supérieure à la prévision de Fr. 7'145.25. Il s'agit d'une augmentation de la consommation d'eau en 2018.

Le montant global de Fr. 38'406.40 a été attribué à la réserve, ce chapitre ne pouvant générer de bénéfice.

► Protection des eaux

Le produit des taxes d'épuration a été supérieur au budget de Fr. 52'815.50. Cette différence provient du nouveau règlement d'une part et de l'augmentation de la consommation d'eau facturée d'autre part.

Enfin, le montant de Fr. 93'726.91 a été attribué à la réserve, ce chapitre ne pouvant légalement pas être bénéficiaire.

Fonctionnement par dicastère

► Finances et impôts

Le revenu de l'impôt sur la fortune a été supérieur au budget de Fr. 112'940.05. Il s'agit principalement de recettes supplémentaires extraordinaires.

Quant aux impôts prélevés à la source et autres impôts spéciaux tels que l'impôt sur les prestations en capital ou celui sur les gains immobiliers, comme toujours très fluctuants et difficilement prévisibles, ils sont globalement en augmentation de Fr. 39'439.83.

En revanche, les créances irrécupérables ont été plus élevées que prévues de Fr. 15'839.20.

Des intérêts moratoires et compensatoires ont été facturés pour un montant de Fr. 29'009.00 supérieur aux prévisions.

Le refinancement d'un crédit de 1 million de francs arrivé à échéance en février 2018 a participé à une économie d'intérêts de Fr. 15'095.45.

Les recettes extraordinaires le permettant, nous avons procédé à des amortissements supplémentaires non obligatoires, pour un montant total de Fr. 195'945.55.

Ces amortissements ont été notamment utilisés pour réévaluer certains actifs figurant au bilan pour un montant supérieur à leur valeur réelle.

Le montant budgété pour les dépenses non spécifiées a été utilisé :

- Pour l'achat d'un défibrillateur pour le montant de Fr. 5'115.75
- Pour la pose d'un panneau indicateur administration communale Fr. 360.40
- Travaux de géomètres Fr. 1'360.10
- Achat de deux logiciels informatiques destinés à la gestion du personnel et des salaires ainsi que des procès-verbaux et du suivi des travaux du conseil communal, (procès-verbaux, convocations, archivage de documents) pour le montant de Fr. 16'518.00.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	241'983.58	22'748.80	241'880.00	22'000.00	236'872.30	23'246.45
01	Assemblée communale, Conseil communal, comm.	53'015.25		57'680.00		49'960.50	
01.300.0	Traitement et jetons du Conseil communal	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
01.300.1	Jetons et frais de la Commission financière	720.00		400.00		330.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	459.00		1'500.00		279.00	
01.300.5	Honoraires, frais et étude de fusion			1'000.00			
01.310.0	Frais de publications, annonces	1'329.00		1'500.00		697.95	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	2'040.50		3'500.00		831.00	
01.318.0	Frais de convocations	4'697.25		6'000.00		4'042.60	
01.318.1	Fiduciaire, contrôle des comptes	3'769.50		3'780.00		3'779.95	
02	Administration générale	188'968.33	22'748.80	184'200.00	22'000.00	186'911.80	23'246.45
02.301.0	Traitement du personnel administratif	97'796.40		97'700.00		96'706.35	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	25'005.30		16'300.00		22'360.75	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP)	14'918.80		16'200.00		19'678.00	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	5'990.60		6'800.00		6'466.20	
02.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	6'916.50		8'300.00		2'645.50	
02.310.0	Fournitures de bureau	4'371.55		4'500.00		4'615.30	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau	3'247.00		5'000.00		5'816.80	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	535.55		600.00		534.85	
02.315.0	Entretien des machines et du mobilier	11'385.50		11'000.00		11'317.20	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	4'523.30		3'000.00		2'871.30	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	2'942.20		4'000.00		3'836.65	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél. etc.)	8'430.10		8'000.00		7'946.60	
02.318.2	Emoluments de chancellerie	223.00		1'000.00		576.60	
02.319.0	Cotisations aux associations	1'360.00		1'500.00		1'310.00	
02.319.9	Prestations de tiers	1'034.35					
02.320.0	Conférence des syndicats	288.18		300.00		229.70	
02.431.0	Emoluments administratifs		1'099.00		1'200.00		1'416.00
02.433.0	Participation du Cercle scolaire pour photocopies école		732.35		1'000.00		542.80
02.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC		7'994.90		8'000.00		8'223.10
02.436.2	Retenues sociales sur sal. Coll. mal. +acc.		1'217.70		1'200.00		1'307.50
02.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP		8'704.85		8'100.00		8'623.35
02.439.1	Recettes bulletin d'information		3'000.00		2'500.00		3'000.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2						133.70

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	33'097.25	14'383.30	35'520.00	14'500.00	29'055.60	14'927.70
12	Justice	12'607.60		16'605.00		14'500.00	
12.352.0	Part.au service intercommunal des curatelles	12'607.60		16'605.00		14'500.00	
14	Police du feu	15'305.05	14'383.30	13'500.00	14'500.00	10'252.40	14'927.70
14.352.0	Frais de répartition intercommunaux	15'305.05		13'500.00		10'252.40	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		14'383.30		14'500.00		14'927.70
15	Militaire	2'172.00		3'190.00		2'160.00	
15.315.0	Entretien d'installations de tir	2'172.00		2'190.00		2'160.00	
15.315.1	Assainissement installations de tir			1'000.00			
16	Protection civile	3'012.60		2'225.00		2'143.20	
16.352.0	Frais de répartition intercommunaux	1'727.20		825.00		951.60	
16.352.1	Participation frais cantonaux PC	1'285.40		1'400.00		1'191.60	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'377'821.55	532'954.95	1'253'004.65	421'231.90	1'215'019.43	449'871.18
20	Ecole enfantine	55'925.80		55'000.00		53'084.05	
20.351.0	Participation aux dépenses cantonales	55'925.80		55'000.00		53'084.05	
21	Cycle scolaire obligatoire	601'499.73	20'241.95	579'810.00	10'000.00	540'086.19	21'928.70
21.315.0	Entretien mobilier et matériel			1'000.00			
21.351.0	Particip.aux dép. cant. écoles primaires	224'722.45		222'000.00		204'857.15	
21.352.0	Participation au cercle scolaire primaire	77'041.33		68'000.00		62'219.99	
21.352.1	Participation cycle d'orientation	268'618.00		268'310.00		236'035.00	
21.352.4	Participation Accueil extra-scolaire	31'117.95		20'000.00		36'449.05	
21.366.0	Camp de ski, patrouille et promenades scol.			500.00		525.00	
21.433.0	Particip.des parents à l'Accueil extra-scolaire		20'241.95		10'000.00		21'928.70

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210	Cercle scolaire Prez-Noréaz-Ponthaux-Corserey	508'771.05	508'771.05	411'231.90	411'231.90	408'485.68	408'485.68
210.301.0	Traitement des chauffeurs de bus scolaire	134'607.05		104'000.00		119'662.20	
210.301.1	Traitement de pour tenue comptabilité	2'000.00				2'000.00	
210.301.2	Traitement de la secrétaire d'école	9'660.35					
210.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI - Cercle scol.	17'235.90		13'000.00		15'283.20	
210.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP) - Cercle scol.	1'860.80		2'000.00		2'216.05	
210.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents - Cercle scol.	5'579.00		4'000.00		4'525.00	
210.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	6'385.00		14'500.00		5'185.00	
210.310.0	Fournitures scolaires (y.c. budget maîtresses)	107'917.70		22'161.90		73'408.07	
210.310.1	Achat du mobilier, machines et matériel d'enseignement	13'931.80		20'500.00		10'144.30	
210.311.0	Ordinateurs et Matériel Informatique	4'785.60		4'500.00		4'742.20	
210.315.0	Entretien des machines et du mobilier			2'000.00		1'083.51	
210.315.1	Photocopieuse (maintenance, papier, leasing)	24'216.90		17'000.00		19'786.45	
210.316.0	Location salle de classes et de gym	17'899.20		33'700.00		18'873.00	
210.317.0	Frais de réception, délégations	376.20		4'000.00		5'204.70	
210.317.1	Défraiement back office secrétaire, président, resp. établis					1'500.00	
210.317.2	Responsable d'établissement matériel et defraissement	420.00		1'500.00		1'037.00	
210.318.0	Bus scolaire (entretien, essence, impôts, ass., rép., pneus..)	65'375.65		35'000.00		51'435.90	
210.318.1	Frais de port, téléphone, internet...	1'339.60		2'500.00		2'795.35	
210.318.2	Divers	6'506.85		6'000.00		5'492.20	
210.318.3	Travaux secrétariat	2'538.40		7'000.00		4'767.00	
210.322.0	Intérêts des dettes bus scolaire	5'124.60		4'514.55		2'277.00	
210.330.0	Amortissements du mobilier et machine	10'763.25		24'000.00		2'957.35	
210.352.0	Amortissement des bus scolaire	44'550.00		61'175.00		26'565.00	
210.365.0	Camp de ski	13'585.25		13'230.00		12'330.00	
210.365.1	Activité pour EE1 EE2 1-2 P compens. camp ski	675.00		3'400.00		3'460.00	
210.390.1	Amortissement bus scolaire	11'175.00		11'175.00		11'175.00	
210.390.2	Imputation interne intérêts bus scolaires Ponthaux	261.95		375.45		580.20	
210.433.0	Caisse CS - ventes et subventions camps ski et vert		23'890.75				
210.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC - Cercle scol.		7'675.50		5'000.00		5'975.05
210.436.2	Retenues sociales sur sal. Coll. mal. + acc. - Cercle scol.		1'227.40		1'000.00		1'077.80
210.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP - Cercle scol.		1'166.60		1'000.00		1'227.60
210.436.4	Remboursement divers et assurances		7'334.95				
210.452.0	Remb. de commune de Prez, frais scolaire		97'803.58		39'307.00		47'513.53
210.452.1	Remb. de commune de Noréaz, frais scolaire		112'795.87		88'878.00		83'612.47
210.452.2	Remb. de commune de Ponthaux, frais scolaire		51'728.32		67'281.30		73'331.48
210.452.3	Remboursement cantonal bus scolaire DICS		161'137.75		208'765.60		195'747.75
210.452.4	Remb. de commune de Corserey, frais scolaire		44'010.33				
22	Ecoles spécialisées	129'096.45		130'500.00		124'909.30	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22.351.0	Contrib.aux services auxiliaires scolaires	5'024.25		4'800.00		4'742.85	
22.351.1	Instit.spécial. pour pers.handic. - école spécialisées	98'380.10		100'000.00		97'177.15	
22.366.0	Contrib. cours spéc. (logopéd., psychol.)	25'692.10		25'700.00		22'989.30	
23	Formation professionnelle	10'714.15		10'000.00		9'305.55	
23.351.0	Participation à l'Office cantonal	8'214.15		8'000.00		7'305.55	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	2'500.00		2'000.00		2'000.00	
29	Bâtiment scolaire et administratif	71'814.37	3'941.95	66'462.75		79'148.66	19'456.80
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire	540.00				630.00	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	20'126.05		19'700.00		19'256.80	
29.311.0	Achat mobilier	107.30		1'500.00		792.75	
29.312.0	Electricité, eau, combustible	10'618.70		9'000.00		10'449.70	
29.313.0	Achat fournitures, marchandises	1'906.25		2'000.00		1'204.95	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments	20'877.10		15'000.00		26'846.11	
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier	253.90		500.00		59.00	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB	2'938.60		3'100.00		3'058.95	
29.318.1	Frais d'honoraires et urbanistes					1'143.60	
29.390.0	Imputation interne des intérêts rénov.école	2'586.47		3'802.75		3'846.80	
29.390.1	Imputation interne amortissement rénov.école	11'860.00		11'860.00		11'860.00	
29.427.0	Loyer appartement de service						8'400.00
29.436.0	Remboursement divers et d'assurances		3'941.95				11'056.80

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	34'415.61	250.00	31'382.80	200.00	27'659.20	250.00
30	Culture	20'700.25		21'000.00		20'563.30	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	11'824.25		11'800.00		13'603.30	
30.352.0	Participation Bibliothèque régionale Avry	8'676.00		8'700.00		6'860.00	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	200.00		500.00		100.00	
34	Sports	10'782.55		8'000.00		6'417.05	
34.301.0	Traitement personnel d'entretien					1'287.50	
34.314.0	Entretien terrain de football	7'682.55		5'000.00		2'579.55	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	3'100.00		3'000.00		2'550.00	
39	Culte, église	2'932.81	250.00	2'382.80	200.00	678.85	250.00
39.301.0	Traitement personnel conciergerie	300.00		300.00		300.00	
39.312.0	Frais électricité, chauffage	74.25		100.00		128.85	
39.313.0	Achat fournitures, marchandises	67.00		100.00			
39.314.0	Frais d'entretien Chapelle de Nierlet	922.45		200.00			
39.380.0	Versement au fonds de réserve Chapelle	250.00		200.00		250.00	
39.390.0	Imputation interne des intérêts	419.11		582.80			
39.390.1	Imputation interne des amortissements	900.00		900.00			
39.469.0	Dons pour rénovation chapelle Nierlet		250.00		200.00		250.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	253'035.15	3'116.70	246'189.40	4'500.00	221'453.20	1'320.10
40	Hôpitaux	7'832.80		7'750.00		6'148.45	
40.351.0	Participation aux dépenses cantonales	897.60		750.00		748.75	
40.352.0	Particip.à l'Association pour l'ambulance	6'935.20		7'000.00		5'399.70	
41	Homes médicalisés	179'082.60		176'189.40		165'946.35	
41.351.0	Particip.subv. cant. des soins spéciaux	119'547.90		116'939.40		108'795.85	
41.352.0	Particip.au home médicalisé					-246.15	
41.352.1	Particip.aux frais des homes (CODEMS)	56'990.95		56'700.00		57'396.65	
41.352.2	Organe de coordination (RSS)	2'543.75		2'550.00			
44	Soins ambulatoires	60'563.75		55'750.00		47'511.00	
44.352.1	Particip.aux indem.forfaitaires RSS	27'537.35		24'000.00		20'530.30	
44.352.2	Particip.aux frais de ~Passe-Partout~	280.95		300.00		240.55	
44.365.0	Particip.serv.soins à domicile RSS	30'214.95		28'900.00		24'339.15	
44.365.1	Part.puériculture	2'530.50		2'550.00		2'401.00	
46	Service médical des écoles	5'556.00	3'116.70	6'500.00	4'500.00	1'847.40	1'320.10
46.351.1	Service dentaire	4'656.00		5'000.00		1'487.40	
46.351.2	Visites médicales	900.00		1'500.00		360.00	
46.433.0	Particip.des parents aux soins dentaires		3'116.70		4'500.00		1'320.10

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	337'629.35	4'298.40	371'754.85	3'784.00	330'605.80	2'484.00
50	AVS/APG/AI/Assurance chômage					478.00	
50.351.0	Part.ass. soc. AVS, APG, AI, AC					478.00	
54	Structures d'accueil à la petite enfance	36'754.45	4'298.40	37'460.00	3'784.00	33'702.55	2'484.00
54.365.0	Subv.aux crèches et garderies d'enfants	19'988.05		26'000.00		23'191.00	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	2'954.30		2'000.00		1'163.25	
54.365.2	Subvention aux écoles maternelles	13'812.10		9'460.00		9'348.30	
54.433.0	Part.des parents aux écoles maternelles		4'298.40		3'784.00		2'484.00
55	Invalidité	184'230.65		176'000.00		171'690.25	
55.351.0	Part.aux dép.cant.instit.spéc.et handicapés	184'230.65		176'000.00		171'690.25	
58	Assistance	116'644.25		158'294.85		124'735.00	
58.351.0	Participation aux frais cant. d'assistance	38'747.10		58'358.85		31'879.15	
58.351.1	Part.aux avances s/contrib.d'entr.n.récup.	3'438.70		4'500.00		3'889.20	
58.351.2	Aide aux victimes d'infractions	1'319.55		1'400.00		1'290.30	
58.351.3	Part.aux alloc.familiales pour non-actifs	4'705.25		5'100.00		5'468.80	
58.351.4	Contrib.communes au Fonds cant.de l'emploi	12'359.00		12'240.00		10'845.00	
58.352.0	Participation au Service social Sarine Ouest	53'011.65		72'196.00		68'193.55	
58.366.0	Subv.versées à des tierces personnes			1'000.00			
58.366.1	Action de Noël et St-Nicolas	3'063.00		3'500.00		3'169.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	164'058.68	2'150.00	192'763.65		152'126.35	24'351.95
62	Routes communales et génie civil	140'789.68	2'150.00	169'042.65		132'292.35	24'351.95
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire					7'356.00	
62.312.0	Eclairage public	2'726.50		3'000.00		3'856.30	
62.312.2	Eclairage public (maintenance)	1'540.05		4'000.00			
62.313.0	Achat fournitures, marchandises	718.25		1'000.00		1'980.75	
62.313.1	Achat carburant	127.35		200.00		1'274.35	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	14'862.56		10'000.00		14'402.95	
62.314.01	Entretien des routes (travaux de tiers)	11'453.90		12'000.00		6'785.00	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protect. hivernale					6'274.60	
62.314.11	Déblaiement et protect. hivernale (travaux de tiers)	13'337.65		30'000.00		12'509.30	
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	5'649.55		1'000.00		5'856.15	
62.318.1	Assurances véhicules	653.20		500.00		1'441.40	
62.318.2	Frais d'honoraires	162.00					
62.319.0	Impôts sur les véhicules	171.00		150.00		1'287.45	
62.390.0	Imputation interne des intérêts	10'692.67		15'352.65		8'228.10	
62.390.1	Imputation interne des amortissements	78'695.00		91'840.00		61'040.00	
62.424.0	Gain comptable						24'351.95
62.436.0	Remboursement d'assurances et divers		2'150.00				
64	Chemin de fer fédéraux	4'584.00		4'411.00		4'528.00	
64.351.0	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'584.00		4'411.00		4'528.00	
65	Trafic régional	18'685.00		19'310.00		15'306.00	
65.351.0	Particip.des communes au trafic régional	18'685.00		19'310.00		15'306.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	370'341.31	344'614.54	310'096.20	279'700.00	353'466.32	332'352.30
70	Approvisionnement en eau	93'845.75	93'845.75	81'200.00	81'200.00	88'871.90	88'871.90
70.301.0	Traitement du personnel					1'103.50	
70.312.0	Achats d'eau	35'011.10		33'000.00		33'322.10	
70.314.0	Entretien et rénovation des installations	15'642.70		8'000.00		8'657.70	
70.318.0	Frais d'analyse d'eau	316.00		350.00		590.05	
70.318.2	Frais administratifs divers	4'469.55		5'000.00			
70.318.3	Frais d'honoraires					5'884.05	
70.380.0	Réserve	38'406.40		34'850.00		39'314.50	
70.402.0	Taxes de défense-incendie (hydrants)		37'609.50		35'000.00		35'785.05
70.434.0	Location compteurs		7'972.90		7'200.00		7'987.40
70.435.0	Ventes d'eau		46'145.25		39'000.00		45'099.45
70.436.0	Remboursements de tiers et assurances		2'118.10				
71	Protection des eaux	182'815.50	182'815.50	130'000.00	130'000.00	174'034.35	174'034.35
71.301.0	Traitement du personnel					4'413.50	
71.306.0	Travaux de tiers (contrôle, entretien, alarme)	3'511.00		5'000.00		2'680.75	
71.312.0	Electricité, téléphone, eau, combustibles	4'005.95		5'000.00		4'310.40	
71.314.0	Entretien et rénovation des installations	3'839.00		5'000.00		5'190.50	
71.318.0	Honoraires					974.70	
71.318.1	Assurances diverses	1'196.45		1'300.00		1'250.10	
71.318.2	Frais administratifs divers			1'000.00		99.90	
71.319.0	TVA taux forfaitaire	7'994.90				5'823.95	
71.332.0	Amortissements supplémentaires					55'000.00	
71.351.0	Part. aux frais de lutte contre hydrocarb.			200.00			
71.352.0	Participation à la STEP Grolley	49'756.65		50'000.00		56'911.75	
71.380.0	Attribution à la réserve	93'726.91		41'752.50		16'779.20	
71.390.0	Imputation interne des intérêts	3'604.64		5'167.50		5'419.60	
71.390.1	Amortissement du réseau d'épuration	15'180.00		15'580.00		15'180.00	
71.434.0	Taxes d'utilisation		182'815.50		130'000.00		174'034.35

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	75'080.40	61'333.29	68'200.00	66'000.00	77'869.27	64'736.05
72.301.0	Traitement personnel	5'700.00		5'700.00		5'944.00	
72.313.0	Achats sacs et clips, y compris taxes	1'571.90		2'000.00		2'183.45	
72.314.0	Entretien et rénovation des installations	339.15		500.00		3'934.17	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, vidange bennes	67'469.35		60'000.00		65'807.65	
72.434.0	Taxes d'utilisation (voirie)		34'380.00		33'000.00		33'480.00
72.434.2	Taxes sur déchets		24'668.29		29'000.00		27'612.05
72.435.0	Vente sacs et clips, y compris taxes		2'285.00		4'000.00		3'644.00
74	Cimetière	5'173.96	2'300.00	4'827.15	500.00	4'376.95	500.00
74.301.0	Salaires personnel d'entretien	1'200.00		1'200.00		1'335.95	
74.313.0	Achat fournitures, marchandises			100.00			
74.314.0	Frais d'entretien			500.00			
74.318.3	Frais d'honoraires de tiers	1'200.00					
74.390.0	Imputations internes Rénovation cimetière	583.96		837.15		851.00	
74.390.1	Imputation interne amortissement Rénovation cimetière	2'190.00		2'190.00		2'190.00	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		2'300.00		500.00		500.00
75	Correction des eaux et endiguements			1'000.00			
75.314.0	Entretien cours d'eau			1'000.00			
79	Aménagement du territoire	13'425.70	4'320.00	24'869.05	2'000.00	8'313.85	4'210.00
79.300.0	Jetons et frais des Commissions	510.00		500.00		810.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	463.55		2'000.00		672.50	
79.318.2	Service cantonal du cadastre	342.05					
79.318.3	Honoraires juridiques			10'000.00			
79.351.0	Planification régionale	499.65				201.80	
79.390.0	Imputations internes intérêts PAL	375.45		1'134.05		644.55	
79.390.1	Imputations internes amortissements PAL	11'235.00		11'235.00		5'985.00	
79.431.0	Autorisations de construire		4'320.00		2'000.00		4'210.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	5'928.35		6'600.00		7'621.60	
81	Forêts et vignes	5'928.35		6'600.00		7'621.60	
811	Exploitation	5'928.35		6'600.00		7'621.60	
811.301.0	Traitement du personnel d'exploitation	200.00		200.00		200.00	
811.314.1	Entretien de la forêt	383.80		1'000.00		1'835.50	
811.351.0	Regroupement régional forestier	2'856.45		2'900.00		2'886.85	
811.352.0	Forêts-Sarine	2'488.10		2'500.00		2'699.25	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	637'262.16	2'533'625.06	403'029.65	2'262'559.00	567'325.09	2'319'154.90
90	Impôts	32'058.65	1'936'456.78	14'700.00	1'715'100.00	44'195.65	1'836'523.85
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	5'325.60		6'000.00		9'526.05	
90.318.1	Frais de perception d'impôts	1'691.65		1'700.00		1'652.20	
90.319.0	Remboursements d'impôts	7.45				77.50	
90.319.1	Impôts non récupérables	20'839.20		5'000.00		27'483.80	
90.320.0	Intérêts rémunérateurs	4'194.75		2'000.00		5'456.10	
90.400.0	Impôt sur le revenu (personnes physiques)		1'362'554.25		1'370'000.00		1'355'967.10
90.400.1	Impôt sur la fortune (personnes physiques)		197'940.05		85'000.00		108'172.75
90.400.2	Impôt à la source		9'396.23		5'000.00		21'031.30
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		25'162.90		10'000.00		50'388.00
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)		42'055.95		14'000.00		25'597.30
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		8'799.55		3'800.00		3'817.45
90.402.0	Contributions immobilières		155'810.60		147'000.00		147'121.55
90.403.0	Impôt sur les gains immobil. et plus-values		29'811.20		10'000.00		23'554.15
90.404.0	Impôt sur les mutations		10'069.50		10'000.00		36'151.20
90.421.0	Intérêts moratoires et compensatoires		37'009.90		8'000.00		11'338.45
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		2'902.15		1'000.00		2'626.30
90.436.1	Encaissement créances irrécouvrables		3'968.10		100.00		
90.441.0	Part.à l'impôt cantonal sur les véhicules		50'976.40		51'200.00		50'758.30
93	Péréquation financière		260'462.00		260'462.00		239'491.00
93.462.0	Attribution de la péréquation des ressources		217'334.00		217'334.00		198'384.00
93.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		43'128.00		43'128.00		41'107.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	285'710.26	261'572.48	331'361.65	286'997.00	285'839.79	243'140.05
940	Intérêts et amortissements obligatoires	206'237.31	204'113.38	235'297.00	232'797.00	190'209.70	187'960.25
940.318.0	Frais bancaires et de CCP	2'148.86		2'600.00		2'294.50	
940.322.0	Intérêts des dettes	31'904.55		47'000.00		39'515.30	
940.322.1	Intérêts débiteur (autres)	31.90				52.90	
940.330.0	Amortissements obligatoires	172'152.00		185'697.00		148'347.00	
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		56.83		100.00		97.95
940.490.0	Imputations internes des amortissements		172'152.00		185'697.00		148'347.00
940.490.1	Imputations internes des intérêts		31'904.55		47'000.00		39'515.30
942	Immeubles du patrimoine financier	78'417.20	44'642.00	93'864.65	41'500.00	94'579.34	42'470.20
942.301.0	Salaire concierge salle communale	4'000.00		4'000.00		4'060.00	
942.311.0	Achat mobilier salle communale	211.70		500.00		15.90	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.311.1	Achat mobilier Auberge communale			500.00			
942.312.0	Electr.,eau,combustible salle communale	6'719.45		6'500.00		6'200.35	
942.312.1	Electr.,eau,combustible Auberge communale	92.00		100.00			
942.312.2	Elect.,eau,combust.abri PC,buv.FC,local feu	2'879.75		3'000.00		2'657.30	
942.313.0	Achat fournitures,march.salle communale	-44.00		1'000.00		227.55	
942.313.1	Achat fournitures,march.Auberge communale			500.00			
942.314.0	Entretien et rénovation salle communale	2'693.40		5'000.00		7'077.79	
942.314.1	Entretien et rénovation Auberge communale	2'996.05		6'000.00		6'851.00	
942.314.2	Entr.,rénov.abri PC,buvette FC, local feu	520.20		2'000.00		3'196.80	
942.315.0	Entr.mobilier,installations salle communale	127.10		500.00		128.00	
942.315.1	Entr.mobilier,installat.Auberge communale	1'195.10		500.00		324.70	
942.318.0	Assurances div.,ECAB,RC salle communale	501.60		600.00		585.90	
942.318.1	Assurances div.,ECAB,RC Auberge communale	2'012.55		2'200.00		2'140.90	
942.318.2	Ass.div.,ECAB,RC abri PC,buvette FC,loc.feu	215.00		300.00		251.10	
942.390.0	Imputation interne intérêts salle communale	8'014.73		11'854.50		11'970.50	
942.390.1	Imputation interne intérêts Auberge comm.	4'421.17		6'539.30		6'603.30	
942.390.2	Imputation interne amortiss.salle communale	24'100.00		24'100.00		24'100.00	
942.390.3	Imputation interne amortiss.Auberge comm.	13'517.00		13'517.00		13'517.00	
942.390.5	Imputation interne amortiss. local rangement	3'300.00		3'300.00		3'300.00	
942.390.6	Imputation interne intérêts local rangement	944.40		1'353.85		1'371.25	
942.423.0	Location Auberge		32'500.00		32'500.00		32'500.20
942.423.2	Locations salle communale		12'142.00		9'000.00		9'970.00
943	Autres bâtiments divers	1'055.75	12'817.10	2'200.00	12'700.00	1'050.75	12'709.60
943.314.0	Entretien et rénovation	652.10		2'000.00		839.80	
943.315.0	Assurances div., ECAB, RC	241.65		200.00		210.95	
943.318.0	Frais d'honoraires et prestations de services	162.00					
943.423.0	Loyers parchets		12'817.10		12'700.00		12'709.60
99	Postes non ventilables	319'493.25	75'133.80	56'968.00		237'289.65	
99.319.0	Dépense non spécifiées	23'354.25		30'000.00		19'872.50	
99.332.0	Amortissements supplémentaires	275'147.35		4'068.00		217'417.15	
99.366.0	Soutien communal ponctuel	20'991.65		22'900.00			
99.482.01	Prélèvement réserve pour achat terrains futurs		75'133.80				

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	241'983.58	22'748.80	241'880.00	22'000.00	236'872.30	23'246.45
1	ORDRE PUBLIC	33'097.25	14'383.30	35'520.00	14'500.00	29'055.60	14'927.70
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'377'821.55	532'954.95	1'253'004.65	421'231.90	1'215'019.43	449'871.18
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	34'415.61	250.00	31'382.80	200.00	27'659.20	250.00
4	SANTE	253'035.15	3'116.70	246'189.40	4'500.00	221'453.20	1'320.10
5	AFFAIRES SOCIALES	337'629.35	4'298.40	371'754.85	3'784.00	330'605.80	2'484.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	164'058.68	2'150.00	192'763.65		152'126.35	24'351.95
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	370'341.31	344'614.54	310'096.20	279'700.00	353'466.32	332'352.30
8	ECONOMIE	5'928.35		6'600.00		7'621.60	
9	FINANCES ET IMPOTS	637'262.16	2'533'625.06	403'029.65	2'262'559.00	567'325.09	2'319'154.90
	TOTALISATION	3'455'572.99	3'458'141.75	3'092'221.20	3'008'474.90	3'141'204.89	3'167'958.58
	Résultat	2'568.76			83'746.30	26'753.69	

Investissements réalisés en 2018

► Révision du PAL (2^{ème} phase) – Report d'investissement

Le crédit voté en 2016 de Fr. 35'000.00 pour la 2^{ème} phase de l'établissement du plan d'aménagement local présente déjà actuellement un dépassement de Fr. 17'629.50.

Cette 2^{ème} phase n'étant pas encore terminée, un crédit complémentaire sera demandé au terme de la révision générale.

En effet, le PAL a été approuvé en novembre 2018 avec quelques réserves et demandes de compléments d'ordre essentiellement techniques qui seront traitées dans le courant du printemps.

► Assainissement des installations de tir – Report d'investissement

Lors de l'assemblée du 14 décembre 2016 un crédit d'investissement pour l'assainissement des installations de tir d'un montant de Fr. 10'000.00 a été accepté.

En 2017, des travaux d'investigation ont été effectués pour le montant de Fr. 7'759.80, payé par les liquidités.

La poursuite des investigations figure au budget de fonctionnement 2019, pour Fr. 15'000.00.

► Rénovation de 4 routes communales (Montagny, Nierlet, En Boulé, Trois-Sapins)

Le crédit voté en 2017 de Fr. 320'000.00 pour la rénovation de quatre routes communales n'a pas encore été bouclé.

En 2018, nous avons dépensé Fr. 301'628.95.

Les frais relatifs à l'acquisition des places d'évitement, les honoraires des géomètres et du Registre foncier doivent encore nous parvenir.

Investissements réalisés en 2018

► Achat d'un terrain en zone village – art. 1229 – 732 m2

L'achat d'un terrain de 732 m2 a été effectué conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée en décembre 2017, pour le montant de Fr. 120'780.00

Les frais accessoires, soit les frais de notaire et les émoluments se montent à Fr. 1'419.25.

► Crédit d'études préliminaires pour la réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet

Le crédit d'études préliminaires pour la réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet d'un montant de Fr. 40'000.00 accepté par l'assemblée communale du 23 avril 2016 a été utilisé à hauteur de Fr. 19'734.80 et bouclé au 31 décembre 2018.

► Rénovation de la cuisine de la salle communale

Le montant de Fr. 65'000.00 destiné à la rénovation de la cuisine de la salle communale a été accepté lors de l'assemblée communale du 16 mai 2018.

Les travaux ont été réalisés en juillet 2018 pour le montant de Fr. 62'880.75 payé par un emprunt bancaire.

COMPTES D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC					7'759.80	
15	Militaire					7'759.80	
15.501.1	Assainissement des installations de Tir					7'759.80	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					9'570.00	
21	Cycle scolaire obligatoire					9'570.00	
21.506.0	Installations 4 beamers (école)					9'570.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					9'190.80	
34	Sports					9'190.80	
34.501.31	Entretien du terrain de foot (muret)					9'190.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	301'628.95		320'000.00		427'463.75	43'800.00
62	Routes communales et génie civil	301'628.95		320'000.00		427'463.75	43'800.00
62.502.5	Etude préliminaire réfection routes Grolley-Ponthaux-Nierlet					150.00	
62.502.51	Réfection de la route Ponthaux - Grolley					427'313.75	
62.502.6	Réfection routes Nierlet, En Boulé, Montagny, Trois Sapins	301'628.95		320'000.00			
62.606.0	Mobilier, machines, véhicule						43'800.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	11'948.40	212'671.20			40'681.10	58'620.15
70	Approvisionnement en eau		88'245.00				26'688.60
70.610.0	Taxes de raccordement		88'245.00				26'688.60
71	Protection des eaux		124'426.20				31'931.55
71.610.0	Taxes de raccordement		124'426.20				31'931.55
79	Aménagement du territoire	11'948.40				40'681.10	
79.501.21	Révision du PAL 2ème phase	11'948.40				40'681.10	
9	FINANCES ET IMPOTS	397'751.20	498'657.35			102'420.15	494'665.45
94	Gérance de la fortune et des dettes	185'080.00					
942	Immeubles du patrimoine financier	185'080.00					
942.500.1	Achat terrain rte de Nierlet, Art. 1229	122'199.25					
942.506.2	Rénovation cuisine Salle communale	62'880.75					

COMPTES D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
99	Postes non ventilables	212'671.20	498'657.35			102'420.15	494'665.45
99.590.00	Report des investissements	212'671.20				102'420.15	
99.690.00	Report des investissements		498'657.35				494'665.45
1	ORDRE PUBLIC					7'759.80	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					9'570.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					9'190.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	301'628.95		320'000.00		427'463.75	43'800.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	11'948.40	212'671.20			40'681.10	58'620.15
9	FINANCES ET IMPOTS	397'751.20	498'657.35			102'420.15	494'665.45
	TOTALISATION	711'328.55	711'328.55	320'000.00		597'085.60	597'085.60
	Résultat				320'000.00		

BILAN

- Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'764'499.00, soit une augmentation de Fr. 2'569.00 par rapport à 2017.
- Le bilan présente un total des actifs de Fr. 5'214'590.00.
- L'endettement net s'élève à Fr. 1'144'820.00.
- La dette nette par habitant s'élève à Fr. 1'541.00. (743 habitants au 31.12.2018) en diminution de Fr. 513.00.

BILAN AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
1	ACTIF	5'310'420.01	10'085'529.04	10'181'359.50	5'214'589.55
10	Liquidités	934'877.03	4'424'815.72	4'305'655.72	1'054'037.03
100.00	Caisse	3'529.60	1'449.70	3'406.05	1'573.25
101.00	CCP 17-2977-9	32'867.05	36'512.40	6'062.40	63'317.05
101.02	BPR non-identifiés		0.20	432.95	432.95
101.03	CCP Dons rénovation Chapelle Nierlet	1'200.33	250.00	122.35	1'327.98
102.00	BCF 30 01 129.326-08 compte-courant	890'887.00	2'890'210.87	2'806'683.02	974'414.85
102.02	Opération de virement salaires		303'153.30	303'153.30	
103.00	Raiffeisen Grolley 11641.02 compte-courant	6'264.95	190'006.50	182'867.35	13'404.10
103.01	Raiffeisen St-Gall 446250.59 Compte-courant	128.30	1'002'800.00	1'002'928.30	
11	AVOIRS	776'872.48	3'535'460.70	3'652'652.19	894'063.97
111.00	Trésorerie de l'Etat		12'059.64	800'039.65	806'384.25
112.31	Débiteur impôt anticipé	35.34			35.34
115.00	Débiteurs divers	132'963.33	1'148'652.05	1'176'725.40	104'889.98
115.07	Débiteurs impôts 2007	708.30	33'543.85	34'252.15	
115.08	Débiteurs impôts 2008	2'028.60	26'240.90	27'381.40	888.10
115.09	Débiteurs impôts 2009	1'972.50	22'034.50	23'039.40	967.60
115.10	Débiteurs impôts 2010	913.05	21'676.55	22'589.60	
115.11	Débiteurs impôts 2011	1'180.45	16'432.00	17'359.85	252.60
115.12	Débiteurs impôts 2012	102'232.55	15'326.60	16'221.75	101'337.40
115.13	Débiteurs impôts 2013	7'355.45	13'534.95	14'393.50	6'496.90
115.14	Débiteurs impôts 2014	5'493.60	26'053.25	31'548.60	1.75
115.15	Débiteurs impôts 2015		1'784.50	16'105.70	23'252.20
115.16	Débiteurs impôts 2016		87'348.16	230'626.70	120'764.94
115.17	Débiteurs impôts 2017		930'563.35	1'165'194.00	397'399.45
115.18	Débiteurs impôts 2018			927'018.50	927'018.50
12	PLACEMENTS	262'370.05	50.33	34.55	262'385.83
120.10	Raiffeisen Grolley 11641.05 Epargne	14'202.40	7.11		14'209.51
120.20	Raiffeisen Grolley 11641.01 Taxes épuration	2'659.15		34.55	2'624.60
120.30	Raiffeisen Grolley 11641.39 Epargne PC	86'395.50	43.22		86'438.72
123.00	Immeubles loués-parchets	159'113.00			159'113.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES	1'643'678.59	1'626'544.94	1'643'678.59	1'626'544.94
139.10	Autres actifs transitoires	1'632'915.34	1'626'544.94	1'632'915.34	1'626'544.94
139.20	Reprise mobilier cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez	10'763.25		10'763.25	

BILAN AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'212'354.82	498'657.35	579'338.45	3'131'673.72
140.00	Terrains	112'757.30			112'757.30
140.01	Terrain - art. 1229 - 732 m2		122'199.25	75'133.80	47'065.45
141.16	Route Ponthaux-Grolley	180'661.55		43'825.00	136'836.55
141.18	Eaux usées:Réfection de la zone C45 STAP	1.00			1.00
141.24	Drainage Chemin En Boulez	48'304.30		48'304.30	
141.32	Sentier du Bois du Puits	56'284.90		2'000.00	54'284.90
141.33	Rénovation Routes (Gramma et Fenetta)	104'644.05		15'235.00	89'409.05
141.36	Rénovation Route de Nierlet	31'624.20		31'624.20	
141.37	Rénovation cimetièrre	43'781.95		2'190.00	41'591.95
141.38	Route des Trois Sapins et traversée ruisseau	25'243.00		25'243.00	
141.39	Raccordement séparatif Route en Beaumontant	35'763.85		35'763.85	
141.41	Collecteur d'eaux usées Chemin de l'Eglise	27'018.40		27'018.40	
141.62.00	Etude pré. réfect. route Grolley - Ponthaux	19'734.80		19'734.80	
141.62.01	Rénovation route Grolley - Ponthaux	427'313.75		29'915.00	397'398.75
141.62.02	Réfection routes Nierlet-En Boulé-Montagny-Trois Sapins		301'628.95		301'628.95
143.00	Divers bâtiments communaux	406'731.70		3'300.00	403'431.70
143.20	Salle, abri PC, buvette FC, local du feu	680'784.40		25'568.00	655'216.40
143.29.00	Réno. Réamé. 2 salles classes + administration	37'898.30		1'995.00	35'903.30
143.29.01	Installation 4 beamers (école)	9'570.00		9'570.00	
143.30	Rénovation Auberge communale	412'821.75		13'517.00	399'304.75
143.32	Lave-vaisselle Auberge (2015)	7'700.40		7'700.40	
143.34.00	Entretien terrain de foot (muret)	9'190.80		9'190.80	
143.40	Rénovation Ecole	296'381.00		9'865.00	286'516.00
143.50	Révision du PAL	33'910.05		33'910.05	
143.51	Révision du PAL 2ème phase	45'876.00	11'948.40	5'250.00	52'574.40
143.60.00	Rénovation cuisine salle communale 2018		62'880.75		62'880.75
143.942.00	Rénovation Chapelle Nierlet (2016)	29'462.72		900.00	28'562.72
146.00	Mobilier, machines, véhicules	23'524.45		23'524.45	
146.11	Bus scolaire	29'725.00		11'175.00	18'550.00
146.12	Cible société de Tir (2015)	10'000.00		10'000.00	
146.13	Assainissement terrain foot (2015)	10'000.00		10'000.00	
146.14	Rénovation routes Nierlet-Ponthaux (2015)	14'786.85		14'786.85	
146.15	Assainissement éclairage publique (2015)	9'991.00		9'991.00	
146.16	Raccordement conduite Julmy (2015)	10'904.75		10'904.75	
146.71.00	Installation 2ème pompe STAP (2016)	12'202.80		12'202.80	
149.15.00	Installation de Tir	7'759.80			7'759.80

BILAN AU 31.12.2018

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
15	Participations	34'012.00			34'012.00
155.00	Particip.au capital-actions de Châtillon	18'012.00			18'012.00
155.01	Part du Capital-actions du Service Social Sarine Ouest	16'000.00			16'000.00
2	PASSIF		5'310'420.01	1'761'825.65	5'214'589.55
20	Exigibles		77'248.80	65'085.40	65'085.40
200.01	Créanciers divers		77'248.80	65'085.40	65'085.40
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		2'523'888.25	1'228'000.00	2'283'725.00
221.01	11641.21/1 BR Prêt taux fixe		130'000.00		130'000.00
221.02	11641.22/1 BR prêt taux fixe		117'000.00		117'000.00
221.03	11641.27/1 BR prêt taux fixe		123'200.00		123'200.00
221.04	11641.30/1 BR prêt taux fixe		103'000.00	103'000.00	
221.041	11641.34/1 BR prêt taux fixe		100'000.00		100'000.00
221.06	11641.56/1 BR prêt taux variable		189'925.00	289'400.00	3'525.00
221.06.01	11641.55/1 BR prêt taux fixe			125'000.00	125'000.00
221.08	11641.84/1 BR prêt taux fixe		110'000.00		110'000.00
221.09	11641.86/1 BR prêt taux fixe		100'000.00		100'000.00
221.10	11641.89/1 BR prêt taux fixe		100'000.00		100'000.00
221.11.01	BCF 467.751-06 - prêt taux fixe		440'000.00	32'000.00	408'000.00
221.11.02	BCF 467.752-03 - prêt taux fixe mio			33'000.00	967'000.00
221.13	446250.89/1 BR prêt taux fixe		1'000'000.00	1'000'000.00	
221.41	c/c Mobilier Noréaz		4'875.00	4'875.00	
221.42	c/c Mobilier Prez		2'803.75	2'803.75	
221.43	c/c Mobilier Ponthaux		3'084.50	3'084.50	
24	PROVISIONS		170'000.00		170'000.00
240.00	Provision pour pertes s/débiteurs		80'000.00		80'000.00
240.01	Provision litiges / contentieux impôts		90'000.00		90'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		141'279.80	157'325.62	157'325.62
259.00	Passifs transitoires		141'279.80	157'325.62	157'325.62
28	RESERVES		636'073.36	213'015.41	773'954.97
280.00	Réserve fonds construction abris PC		103'303.40		103'303.40
280.01	Réserve fonds chapelle Nierlet		250.00	250.00	500.00
280.02	Réserve approvisionnement en eau		247'217.01	126'651.40	373'868.41
280.03	Réserve protection des eaux		50'169.15	86'114.01	136'283.16
282.0	Réserve de la police du feu		5'000.00		5'000.00
282.1	Réserve pour achat terrains ou batiments futurs		75'133.80	75'133.80	
282.5	Réserve ordures		30'000.00		30'000.00

Placements & patrimoine
Crédits de construction
Maladie & accidents
Mobilité & voyages
Vie & prévoyance
Hypothèques



Gian Carlo Del Aguila
Conseiller en prévoyance & finance

Tel. 076 / 558 01 47
Mail giancarlo.delaguila@baloise.ch

Agence générale de Fribourg
Av. de la Gare 7
1700 Fribourg

Profitez de nos
taux hypothécaires



Commune de Ponthaux

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

L'assemblée communale :

Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF140.11);

Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;

Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

édicte :

Article premier - But et champ d'application

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

² Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (assurances, etc.)

Article 2 - Aide financière de la commune

¹ L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après : le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

² La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les soins dentaires; à l'exclusion des rendez-vous manqués

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

¹ Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

² La subvention est calculée selon le revenu annuel net, soit le code 4.910 du dernier avis de taxation auquel sont ajoutés les codes 4.110 à 4.140, 4.210 et 4.310, ainsi que 10% de la fortune imposable 7.910.

³ Pour les indépendants, le calcul se fait sur la base du total du revenu annuel net, soit le code 4.910 auquel sont ajoutés les codes 4.110 – 4.120 – 4.140 – 4.210 – 4.310 et 10% de la fortune imposable 7.910.

Article 4 – Conditions d’octroi de l’aide financière

¹ Afin de bénéficier de l’aide financière de la Commune pour les frais dentaires scolaires, le ou les parents demandeur(s) doit/doivent collaborer droitement avec l’administration communale. L’administration peut demander toutes pièces justificatives pour déterminer le montant relatif à l’aide octroyée.

² Les parents doivent faire valoir leur droit à une aide financière communale dans les trois mois qui suivent l’établissement de la facture, au plus tard.

Article 5 - Demande d’aide financière

La demande doit être accompagnée des renseignements suivants:

- a) le nom et l’adresse du ou des parents ;
- b) pour les personnes de nationalité suisse ou titulaires du permis C, une copie du dernier avis de taxation, pour les personnes imposées à la source (permis B ou autre), une copie de la dernière fiche de salaire du père et de la mère.
- c) attestation ou décompte des prestations reçues par des tiers (institutions d’assurance, etc.).

Article 6 - Voies de droit

¹ Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 7 - Abrogation des dispositions antérieures

Le règlement du 15 mai 1997 relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que les éventuelles autres dispositions antérieures au présent règlement sont abrogés.

Article 7 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Adopté par l’assemblée communale du 15 mai 2019

Le Syndic :

Pierre Bourgnon

La secrétaire :

Sylviane Renevey

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le

Anne-Claude Demierre
Conseillère d’Etat, Directrice



Annexe au règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
Barème de réduction

Nbre enf.	jusqu'à/bis 45'000.	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	85'000.--	90'000.--	Plus de 90'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Catégorie 4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

Approuvé par l'assemblée communale du 15 mai 2019

Le Syndic :

La secrétaire :

Pierre Bourgnon

Sylviane Renevey

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat, directrice

CHRISTAN

Votre spécialiste pour vos robots et machines d'espaces verts

Christan SA - Chemin du Châtelard 2 - 1773 Chandon

Christan SA - Route de Vallamand 2 - 1588 Cudrefin

www.christan.ch - 026 476 60 00



jardinier | paysagiste

Espaces Naturels

Julmy Sàrl

Rue du Centre 9

1772 Grolley

Chemin du Chêne 45

1730 Ecuwillens

026 475 40 16

www.espaces-naturels.ch

emtb

Olivier Sàrl

ENTRETIEN ET MAINTENANCE TECHNIQUE
DU   BÂTIMENT

OLIVIER CUENNET

ROUTE DU PRALET 10 ◆ 1772 NIERLET-LES-BOIS

TEL 026 466 81 20 ◆ 079 289 05 74 ◆ FAX 026 466 81 19

E-MAIL olivier.cuennet@emtbolivier.ch

DÉPANNAGE ◆ ÉLECTRICITÉ ◆ ... DÉPANNAGE ◆ ÉLECTRICITÉ ◆ ...



Imprimerie Longchamp sa

rue de morat 7 | 1700 fribourg | info@ilsa.ch
t 026 322 37 48 | f 026 322 88 73 | www.ilsa.ch



Commune de Ponthaux

REGLEMENT

Concernant

LE CIMETIERE DE LA COMMUNE DE PONTHAUX

L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE PONTHAUX

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (loi sur la santé ; RSF 821.0.1) ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2000 sur les sépultures (l'arrêté ; RSF 821.5.11) ;
Vu la loi du 4 février 1972 sur le domaine public (RSF 750.1) ;
Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1)) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RSF 140.11).

EDICTE

Dispositions générales

- Lieu* Article premier – ¹Le cimetière de la commune de Ponthaux est lieu officiel d'inhumation.
²Peuvent également y être ensevelies les personnes domiciliées et décédées hors du territoire de la commune, dont le transfert a été admis par l'autorité compétente.
- Surveillance* Art. 2 ¹L'administration et la surveillance du cimetière sont de la compétence du Conseil communal.
²Il peut déléguer sa tâche à un conseiller communal.
- Fichier* Art. 3. La commune tient à jour un fichier des sépultures qui mentionne le nom et le prénom de la personne ensevelie ainsi que l'endroit et l'année de l'inhumation.
- Police* Art. 4. ¹Le cimetière est ouvert au public. L'ordre, la décence et la tranquillité doivent être respectés dans son enceinte.
- ² Défense est faite d'endommager les tombes et les monuments, les fleurs et les plantes d'ornement, d'y introduire et d'y laisser courir des animaux.
- ³ Le Conseiller communal responsable de la surveillance du cimetière veille à la rigoureuse observation des lois et règlements de police y relatifs, ainsi qu'à l'état convenable d'entretien et de propreté du cimetière.

Organisation

Art. 5. ¹ Le Conseil communal décide l'organisation du cimetière en ligne, fixe l'emplacement de la sépulture et ordonne la préparation de celle-ci.

² Toutes les personnes âgées de plus de 10 ans sont ensevelies à la ligne.

³ Les enfants de moins de dix ans seront ensevelis dans le secteur réservé.

⁴ Les urnes funéraires sont placées dans les secteurs aménagés à cet effet.

⁵ Il est possible d'ensevelir une urne funéraire dans une tombe contenant déjà un cercueil. Toutefois, les modalités de détails seront réglées conformément à l'article 16 du présent règlement.

Dimensions Art. 6. Les tombes doivent avoir les dimensions suivantes :

 Pour les adultes

- longueur	200 cm
- largeur	70 cm
- profondeur	180 cm
- hauteur maximale du monument	170 cm

 Pour les enfants

- longueur	120 cm
- largeur	50 cm
- profondeur	175 cm
- hauteur maximale du monument	90 cm

Distance Art. 7. La distance entre les monuments doit être de 40 cm

Inhumation

Fossoyeurs Art. 8. ¹ Le Conseil communal désigne les fossoyeurs chargés de creuser les tombes conformément aux dispositions du présent règlement.

² Sitôt après la cérémonie d'ensevelissement les fossoyeurs referment la sépulture, y placent la croix et disposent les fleurs.

³ Une taxe sera demandée selon les tarifs.

<i>Pose d'un monument</i>	<u>Art. 9.</u> La pose d'un monument ne peut avoir lieu que douze mois au moins après l'inhumation.
<i>Entretien des tombes</i>	<u>Art. 10.</u> ¹ L'entretien et l'ornement des tombes incombent à la famille du défunt. Les plantations de fleurs ou de vivaces sont autorisées. ² La succession a l'obligation d'honneur et de piété, de nettoyer et d'orner convenablement les tombes de leurs défunts. Les tombes et bordures délaissées par les familles négligentes seront nettoyées par les soins de la commune, aux frais des familles. ³ Les débris, fleurs sèches, mauvaises herbes, les papiers et rubans, doivent être déposés à l'endroit qui leur est réservé, en principe dans le conteneur de la Commune, sur place. On ne laissera pas non plus traîner les couronnes aux abords du cimetière.
<i>Entretien des Monuments</i>	<u>Art. 11.</u> ¹ Lorsqu'un monument est détérioré ou qu'il menace de s'écrouler, la famille doit le faire réparer ou l'enlever. La Commune adressera un courrier à la famille, laissant le soin à celle-ci de s'exécuter, dans un délai de deux mois, en tenant compte du principe de la proportionnalité. ² Si ce travail n'est pas exécuté dans le délai fixé, et après une deuxième sommation écrite, le Conseil communal fera enlever le monument aux frais de la famille ou de la succession.
<i>Entretien à la charge de la Commune</i>	<u>Art. 12.</u> L'entretien des allées qui séparent les tombes, celui des tombes lorsque le défunt n'a plus de famille, incombe à la commune. Les frais qui en résulteront seront pris en charge par la commune.

Désaffectation

<i>Durée d'inhumation</i>	<u>Art. 13.</u> ¹ La durée d'inhumation est de 20 ans. ² Le Conseil communal peut tolérer le maintien de sépultures échues aussi longtemps qu'il ne doit pas disposer de ces emplacements. Les obligations d'entretien demeurent alors aux familles.
<i>Désaffectation</i>	<u>Art. 14.</u> ¹ Après 20 ans, sur avis de la Commune, la famille ou la succession doit procéder à l'enlèvement du monument. Pour les tombes ayant plusieurs personnes ensevelies, la date de la dernière inhumation est prise en considération. ² Les familles ne pouvant procéder à l'enlèvement du monument peuvent s'adresser au Conseil communal. Les frais seront à leur charge.

³ Il est interdit de poser les monuments désaffectés contre les murs de l'église ou du cimetière. Ils seront évacués sitôt enlevés.

⁴ La durée d'inhumation ne pourra en aucun cas être prolongée par la mise en terre d'une urne (se référer à l'article 16).

Columbarium – Jardin du Souvenir – Tombes cinéraires

Organisation **Art. 15.** ¹ Les urnes funéraires peuvent être déposées dans le columbarium ou dans une tombe cinéraire du secteur aménagé à cet effet.

² La famille s'adressera au secrétariat communal de Ponthaux pour le dépôt de l'urne dans le columbarium ou dans une tombe cinéraire.

³ L'urne est déposée par le fossoyeur contre paiement de la taxe prévue en annexe au présent règlement.

Dépôt d'une urne **Art. 16.** Avec l'autorisation du Conseil communal, une urne peut être déposée dans une tombe existante, sans pour autant en prolonger la durée, contre règlement de la taxe prévue en annexe au présent règlement.

Temps de Repos **Art. 17.** ¹ Le temps de repos d'une urne est de 20 ans. A la fin de ce délai, la case ou l'emplacement revient à disposition de la Commune.

² Le Conseil communal peut tolérer le maintien d'une urne au-delà du temps de repos aussi longtemps qu'il ne doit pas disposer de l'emplacement.

Décoration **Art. 18.** ¹ Aux frais de la famille ou de la succession du défunt, le Conseil communal de Ponthaux commande et fait procéder à la pose de la plaque d'inscription mentionnant le nom et prénom ainsi que les dates de naissance et de décès du défunt. Même procédure en ce qui concerne la plaque apposée sur les stèles du Jardin du Souvenir.

² Toute décoration et plantation quelconque contre le columbarium est interdite. Seule la pose d'une décoration florale ou de pots de fleurs sur la plaque de fermeture du columbarium est tolérée, pour autant que ces décorations soient parfaitement entretenues.

³ La pose de photos est autorisée. La commande d'une photo doit être passée au secrétariat communal de Ponthaux.

⁴ L'entretien et l'ornementation du Columbarium/Jardin du Souvenir sont à la charge exclusive de la Commune.

Tarifs

Art. 19. ¹ Les taxes et les frais de fossoyeurs sont facturés à la famille du défunt ou à la succession, selon le tarif annexé qui fait partie intégrante du présent règlement.

² Toutes les recettes afférentes aux taxes et amendes prévues dans le présent règlement seront versées à la caisse communale.

³ Les dépenses générales de l'entretien du cimetière seront également couvertes par la caisse communale.

Pénalités et voies de droit

Amende Art. 20. ¹ Celui qui contrevient aux articles 3, 10,11,12 du présent règlement est passible d'une amende de Fr. 20.—à Fr. 1'000.—, prononcée par le Conseil communal selon la gravité du cas.

² La procédure est réglée par l'article 86 LCo.

Réclamation Art. 21. a) réclamation au conseil communal

¹ Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du Code de procédure et de juridiction administrative, CPJA ; art. 153 al.2 et 3 LCo).

² La réclamation doit être écrite et motivée et contenir les conclusions du réclamant. Celui-ci indique également les moyens de preuve et joint les documents utiles en sa possession.

³ Pour les amendes, l'article 86 al.2 LCo demeure réservé.

b) recours au préfet

Les décisions sur réclamation du conseil communal, sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al.2 CPJA et art 153 LCo)

Réclamation sur taxation Art. 22. ¹ Toute réclamation concernant l'assujettissement à un droit ou à une taxe et le montant de ceux-ci doit être adressée, par écrit, au Conseil communal de Ponthaux, dans les trente jours dès réception du bordereau.

² Le Conseil communal tranche, sous réserve de recours à la Préfecture, dans le délai de trente jours dès sa notification.

Dispositions transitoires et finales

Concessions Art. 23. Les concessions et réservations accordées avant l'entrée en vigueur du présent règlement restent valables jusqu'à leur échéance. Elle ne seront pas renouvelées.

Art. 24. Les dispositions antérieures et contraires au présent règlement sont abrogées.

Art. 25. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé publique et des affaires sociales.

Ainsi adopté par l'Assemblée communale les 21 décembre 2015 et 15 mai 2019
(modification des articles 15, 17 et 19 + simples modifications de forme).

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

La secrétaire :

Pierre Bourgnon

Sylviane Renevey

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Fribourg, le



COMMUNE DE PONTHAUX

ANNEXE 1 - Tarif

- | | |
|--|--------------|
| 1. Frais des fossoyeurs : | |
| 1.1. Creusage d'une tombe | Fr. 600.00 |
| 1.2. Creusage d'une tombe existante pour dépôt d'une urne | Fr. 200.00 |
| 2. Taxe d'entrée | |
| 2.1. Personne domiciliée dans la commune | Gratuit |
| 2.2. Personne ayant été domiciliée dans la commune | Fr. 500.00 |
| 2.3. Personne de l'extérieur | Fr. 1'000.00 |
| 3. Creusage et dépôt d'une urne dans une tombe cinéraire | |
| 3.1. Personne domiciliée dans la commune | Fr. 500.00 |
| 3.2. Personne ayant été domiciliée dans la commune | Fr. 700.00 |
| 3.3. Personne de l'extérieur | Fr. 1'000.00 |
| 4. Columbarium / Jardin du Souvenir | |
| Dépôt d'une urne | |
| 4.1. Personne domiciliée dans la commune | Fr. 500.00 |
| 4.2. Personne ayant été domiciliée dans la commune | Fr. 700.00 |
| 4.3. Personne de l'extérieur | Fr. 1'000.00 |
| Plaque + inscription | Prix coûtant |
| 5. Désaffectation d'une tombe
(effectuée par la commune sur demande de la famille) | Prix coûtant |

Ainsi adopté par l'Assemblée communale les 21 décembre 2015 et 15 mai 2019
(modification des tarifs).

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

Pierre Bourgnon

La secrétaire :

Sylviane Renevey

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Fribourg, le

JARDINIER-PAYSAGISTE

A. Angéloz Sàrl BELFAUX



Production et vente de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création et entretien de jardin

www.horticulture-angeloz.ch 026 475 52 51



Votre spécialiste en matériel professionnel
pour la gastronomie.

Venez visiter nos nouveaux locaux
à Bierhausstrasse 22 - 1712 Tavel

Gastro-Mat Sàrl - Ch. des Coûtes 10 -
1468 Cheyres - +41 79 351 00 78 -
info@gastro-mat.ch - www.gastro-mat.ch



MICHEL BAUDET SA 1772 GROLLEY
TEL 026/460 82 30
WWW baudet.ch baudetsa@bluewin.ch

Machines agricoles – Tracteurs – Espace vert
jardinage -Vente réparation
Visitez notre shop – pièces de rechanges -
outillages accessoires- habits jouets



JOHN DEERE



JOSKIN

GUGLER
MENUISERIE SÀRL


Route de la Broye 12
1772 Grolley
Tél. 079 240 53 57
Fax 026 470 23 75
robertgugler@bluewin.ch

MENUISERIE
INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE
RÉNOVATIONS



Important
Information

Informations communales



Important
Information

GARAGE
Schwaller SA

1772 Ponthaux

Tél. 026 475 12 77



Jeep

duplirex 1969

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE

Bureautique

Papeterie

Mobilier

Votre spécialiste
en solutions bureautiques

Givisiez - Bulle - Guin

www.duplirex-group.ch

Défibrillateur

Un défibrillateur a été posé à l'emplacement des bâtiments communaux, sous le préau de l'école.

Les enseignants, le personnel communal et des représentants des sociétés locales ont été formés à son maniement.

Il peut être utilisé en cas de besoin sur le territoire communal, par des personnes ayant été formées à l'utilisation de ce genre d'appareil.

De par son maniement automatique, il est simple d'utilisation pour toute personne susceptible de l'employer.





Helvetia environnement

Transvoirie

CRÉATEUR DE SOLUTIONS
POUR VOS DÉCHETS

www.transvoirie.ch

026 470 45 45



@ Transvoirie Fribourg



STRITT & FORLIN SA

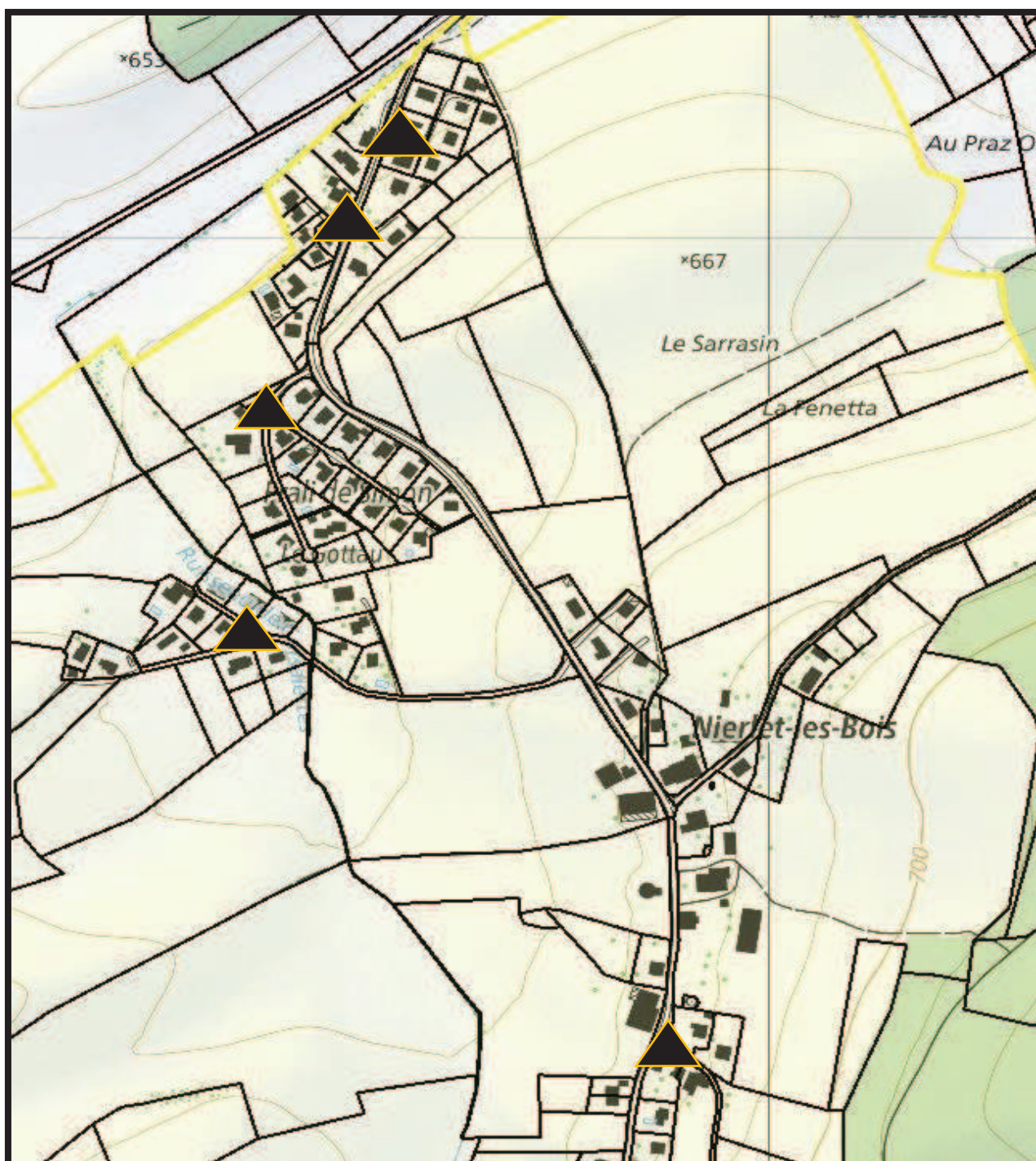
**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Emplacements pour le dépôt des sacs poubelles à Nierlet

De nouveaux emplacements pour l'installation de containers destinés au dépôt des sacs poubelles ont été définis à Nierlet. Merci de bien vouloir déposer vos poubelles dans les containers situés à proximité de votre habitation, afin d'éviter que certains ne débordent.

Ils sont situés aux endroits suivants : Impasse du Sarrasin , Route du Pralet, Prali de Simon, Route du Gottau, Route du Château.



WEIBEL

Entreprise de construction Jean Weibel SA, les Prâlets, 1484 Granges-de-Vesin

Tel. 026 665 92 92 / Fax 026 665 92 93



www.weibelsa.com

info@weibelsa.com



LE PARTENAIRE IDEAL POUR VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

routes - revêtements - fabriques d'enrobé - génie civil - pousse tube - travaux spéciaux

Déchetterie

☞ Collectes des encombrants organisées tous les deux mois :

Durant cette journée, les encombrants sont pris en charge, **sauf la ferraille, les appareils électriques ou électroniques et les matériaux inertes (pots en terre cuite, vaisselle, etc.)** Les meubles seront débarrassés de leurs parties métalliques.

Les emballages plastiques n'ayant pas été jetés à la poubelle peuvent également y être déposés.

☞ Collecte des encombrants bisannuelle :

Ce sont les collectes habituelles où **tous les** encombrants sont collectés. Durant ces journées tous les encombrants sont pris en charge, y compris la ferraille, les appareils électriques ou électroniques, les matériaux inertes.

Le tout ménage habituel est distribué avant la collecte.

Pour les prochaines collectes, le planning ci-dessous figure également sur le site internet à la rubrique « Environnement ».

Bennes encombrants, plastiques, bois, ferraille, DCMI (terres cuites, etc.) divers

- 26 avril 2019 8h00 – 11h30 - 13h30 – 17h30
- 27 avril 2019 8h00 – 11h30

Bennes encombrants, plastiques et bois : **SAUF**

ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence...

- 9 juin 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques et bois : **SAUF**

ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence...

- 7 septembre 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques, bois, ferraille, DCMI (terres cuites, etc.)divers

- 25 octobre 2019 8h00 – 11h30 - 13h30 – 17h30
- 26 octobre 2019 8h00 – 11h30

Bennes encombrants, plastiques et bois : **SAUF**

ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence...

- 14 décembre 2019 7h30 – 12h0

Horaires de la déchetterie

Lundi – vendredi	7h30 – 12h00	13h00 – 18h00
Samedi	8h00 – 12h00	13h30 – 17h00
Dimanche et jours fériés	Fermé	



GAZON

Les déchets de tonte des gazons ne peuvent plus être apportés chez les agriculteurs de la commune, mais doivent être acheminés à la déchetterie verte de Grolley. Le gazon sera déposé sur le tas de branches déjà en place.

Branches de tailles et déchets de jardin

Comme par le passé, ce bois peut être acheminé à la déchetterie verte, derrière le Landi à Grolley.

Le gérant de cette place demande à ce que le formulaire ci-dessous, disponible à l'entrée de la déchetterie, soit rempli lors de chaque dépôt.

 Rte du P.A.A. 27 / 1772 Grolley	Numéro de plaque		Date	
	Lieu du chantier		Heure	h.
	Nom et adresse du client ou du transporteur		
Matériaux (départ)	Volume m3	Déchets Minéraux (Arrivée)	Volume m3 ou Litres	
Grave recyclé	0/30	Béton, cailloux plus gros que 60 cm.		
Grave recyclé	0/60	Béton, ciments, pierres		
Limon de butte		Tuiles, Briques rouge		
Gravier gras d'Enney	0/16	 Les carrelages sont strictement interdits		
Gravier gras du Jura	0/20			
Gravier concassé lavé	16/32			
Pierre triée d'Enney	100/200			
Pierre triée Jura	100/200	Déchets verts (Arrivée)	Volume m3 ou Litres	
Chaille de drainage " Enney"	30/60	Branches de taille		
Terre végétale		Bois provenant d'abattage		
Terre de remblais		Souches et racines		
		Gazon		
		Signature :		

Si vous avez une question, merci d'appeler le 026 / 475 13 20 ou le 079 / 371 74 35



**CarteCulture
KulturLegi**
Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

Votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Dépenser moins pour les concerts, les théâtres, les musées ou les cinémas, aujourd'hui, c'est possible !

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).

La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Votre commune en fait partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg-et-region

Adoptez la CarteCulture : Bulletin d'inscription au verso





QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre **30% et 70%** sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (*veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo*)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie
*ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu
ou attestation de baisse de salaire.*

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch





- SUBVENTION ÉTUDIANTS (ES) -

Cette année encore, le Conseil communal a prévu de faire un geste pour les étudiants de notre commune ayant terminé leur scolarité obligatoire et fréquentant une école d'enseignement secondaire du deuxième degré. (S2)

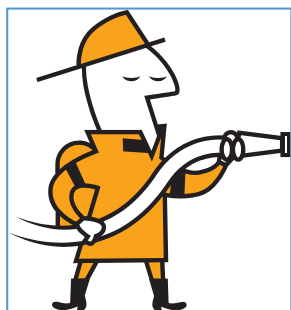
Cette subvention communale d'un montant de Fr. 100.00 est attribuée par année civile, une seule fois par année, aux étudiants et étudiantes âgés de 16 à 25 ans qui en font la demande.

Nous apprécions que l'étudiante ou l'étudiant concerné (e) se présente en personne à l'Administration communale, muni (e) d'une attestation valable de l'école suivie.

- TAXE NON POMPIER –

Exonération de la taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es)

La taxe non pompier d'un montant de Fr. 60.— est facturée annuellement, dès l'année des 20 ans et jusqu'à 50 ans.



Le règlement communal prévoit une exonération de cette taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es) jusqu'à l'âge 25 ans, sur présentation de l'attestation de l'école suivie ou du contrat d'apprentissage.

- TAXE ORDURES -

La taxe de base Fr. 60.— pour les déchets est facturée annuellement, dès l'année des 18 ans.

Le règlement communal ne prévoit pas d'exonération de la taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es).



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
 mercredi 15h – 19h30
 samedi 9h – 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Depuis peu, suivez-nous sur Facebook !



Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager : Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous plaisent...

Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement



Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Et... pour s'arrêter un instant, un petit coin " **Pause-café** "!

